

Bienvenue à HYGIE FORMATIONS

LIVRET D'ACCUEIL de l'alternant



Bienvenue

SOMMAIRE

Le mot de la Directrice	page 1
Présentation de Hygie Formations	page 2-3
Indicateurs de performance	page 4
Présentation des équipements	page 5
- Laboratoires et salle de reconnaissances	page 6
- Officine d'application	page 7
- Espace dédié au CAP Petite enfance	page 8
- Centre de documentation et d'information	page 9-10
- Salle informatique et bureautique	page 10
A votre disposition	page 11
Plan Hygie Formations	page 12-13
Les personnes à votre écoute	page 14
Les horaires et l'assiduité	page 15
Les droits et les devoirs de l'apprenti	page 16
Le règlement intérieur	page 17-21
Handicap	page 22
Les aides à votre service	page 23-25
La restauration	page 26
L'hébergement	page 27-28
Les transports	page 29

Bienvenue

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Sophie CALÈS
Directrice de Hygie Formations
Pharmacie d'Aquitaine

Bonjour,

Bienvenue à Hygie Formations !

Je vous souhaite une très bonne rentrée et un avenir professionnel plein de promesses et de joie.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous accompagner durant votre parcours dans notre centre de formation.

Bonne route sur le chemin de la réussite ...

Sophie CALÈS

Bienvenue

HYGIE FORMATIONS

3, rue Louis Beydts
33310 LORMONT



Hygie Formations est un centre de formation d'apprentis, sous statut juridique Association loi 1901, géré par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques d'Aquitaine.

En référence à Hygie, la déesse grecque de la santé, de la vie et du soin à la personne, Hygie Formations propose des formations diplômantes dans les secteurs de la **Pharmacie** et du **Sanitaire et Social**.

- ↳ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
- ↳ BP Préparateur en Pharmacie
- ↳ Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière
- ↳ CQP Dermo-cosmétique Pharmaceutique

Expert en formation professionnelle depuis plus de 65 ans, Hygie Formations a engagé en 2001 une politique de diversification et a élargi son offre de formation au secteur sanitaire et social avec le CAP Petite Enfance.

En 2008, Hygie Formations a ouvert les portes de son nouveau bâtiment à Lormont. Ce nouvel espace, facile d'accès, peut accueillir un grand nombre d'apprenants de toute la Région Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, l'établissement poursuit sa politique de développement en élargissant notamment les effectifs du BP Préparateur en Pharmacie. En outre, Hygie Formations s'inscrit plus que jamais dans une démarche qualité en proposant de nouveaux services comme la formation continue à distance grâce à des modules e-learning.

Sous la **Présidence de Monsieur François MARTIAL**, et la **Direction de Madame Sophie CALÈS**, le personnel de Hygie Formations compte 6 personnes pour l'équipe administrative et une vingtaine de formateurs, toutes sections confondues.



HYGIE FORMATIONS

c'est...

Une réussite à l'examen (*) significative



89 % de réussite au BP Préparateur en Pharmacie

100 % de réussite au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

100 % de réussite au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière

Une insertion professionnelle (**) immédiate et durable



92 % pour le BP Préparateur en Pharmacie

69 % pour le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

100 % pour le Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière

(*) Taux de réussite 2020

(**) Enquête d'insertion 2019

UN PLATEAU TECHNIQUE INNOVANT ET PERFORMANT

Afin de dispenser une formation de qualité, Hygie Formations met à disposition des stagiaires de la formation professionnelle continue des équipements pédagogiques adaptés à la formation :

- ✚ **9 salles banalisées** de 30 places équipées de matériel informatique, d'un écran, d'un Vidéoprojecteur Interactif.
- ✚ **1 salle pour les cours de soutien individualisé**
- ✚ **1 salle équipée d'un écran tactile** avec matériel informatique
- ✚ **2 Classes ultra-mobiles** de 16 tablettes disponibles sous forme de valises avec bornes wifi et équipées d'applications Android



LABORATOIRES ET SALLE DE RECONNAISSANCES



3 laboratoires de 15 places équipés informatiquement et dédiés aux préparations pharmaceutiques.

2 laboratoires mixtes de 15 places pour les travaux pratiques de Sciences Physiques, de Cosmétologie et de Pharmacie équipés informatiquement.



1 salle pour les travaux pratiques de reconnaissances aménagée pour l'identification de plantes, poudres, liquides, dispositifs médicaux.



UNE OFFICINE D'APPLICATION



- **Une officine d'application** mise en place par un agenceur de Pharmacie professionnel pour les simulations de cas comptoirs et mises en situation pratiques d'exercices officinaux.

ESPACE DEDIE AUX TECHNIQUES PROFESSIONNELLES DU CAP PETITE ENFANCE

- ✧ **Un espace dédié aux techniques de soins de l'enfant** équipé de matériel de nursing (meubles à langer, lits, baignoires...)
- ✧ **Un espace dédié aux techniques professionnelles du CAP Petite Enfance** équipé de matériels pour les techniques d'entretien des locaux, du linge.
- ✧ **Une cuisine d'application** pour l'enseignement des techniques culinaires.



UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION



Lundi
8h30 – 12h30
13h00 – 17h00

Mardi au Jeudi
8h30 – 12h30
13h00 – 18h00

Vendredi
8h30 – 12h30

- Un espace documentation où vous trouverez des ouvrages techniques, les monographies du Vidal, des revues professionnelles telles que *Porphyre*, *Le Moniteur des Pharmacies*, *Le Quotidien du Pharmacien*, *Le Journal des Professionnels de la Petite Enfance*, *Cosmétique Magazine*...
- Un espace dédié aux ressources pédagogiques où vous pourrez consulter les outils élaborés par les formateurs pour vous aider dans vos révisions, des annales, les référentiels des examens etc...
- Un espace dédié à l'orientation et la poursuite d'études

- Un espace vidéo avec visionnage de films ou de documentaires à disposition dans le centre ressources.
- Un espace informatique pour l'élaboration de dossiers professionnels, de fiches de synthèse de cours, pour effectuer des recherches documentaires sur internet mais également pour l'utilisation d'outils pédagogiques collaboratifs comme la plateforme d'apprentissage en ligne MOODLE.

Vous pouvez disposer d'un accompagnement dans vos recherches documentaires sur les horaires d'ouverture du centre ressources, selon planning.

UNE SALLE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Salle de 30 postes informatiques avec accès internet, équipée :

- De logiciels bureautiques pour l'élaboration de dossiers professionnels
- De logiciels professionnels pour les travaux dirigés
- D'une plateforme d'apprentissage collaborative en ligne (Moodle)
- D'une imprimante scanner couleur



A VOTRE DISPOSITION :

↳ Un Espace Cafétéria

Dans le Hall, vous trouverez un espace convivial avec tables, tabourets et machines à boissons et friandises, pour combler les petits creux.



↳ Un Espace détente

Dans l'Atrium du 1^{er} étage, un espace détente et lecture avec des fauteuils/poufs et des présentoirs sur lesquels vous retrouverez toutes sortes d'informations (*soirées de formations, actualités de la ville de Lormont, les expositions, les points santé, forum emploi, etc...*)



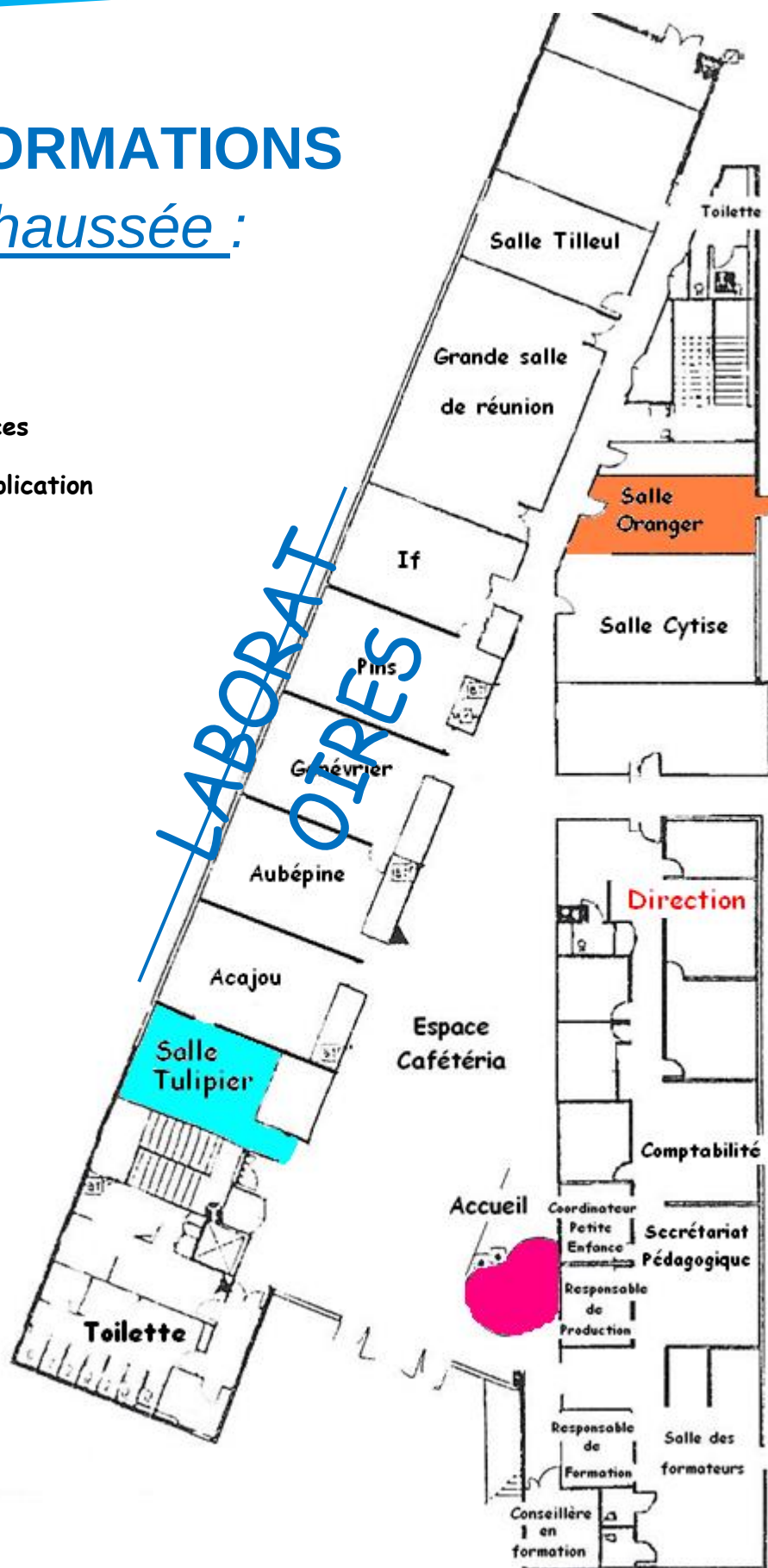
↳ Un Accompagnement socio-professionnel

Un accompagnement tout au long de la formation est proposé afin de favoriser l'intégration de l'apprenti dans son parcours et dans l'entreprise et ainsi faciliter le développement des compétences professionnelles.

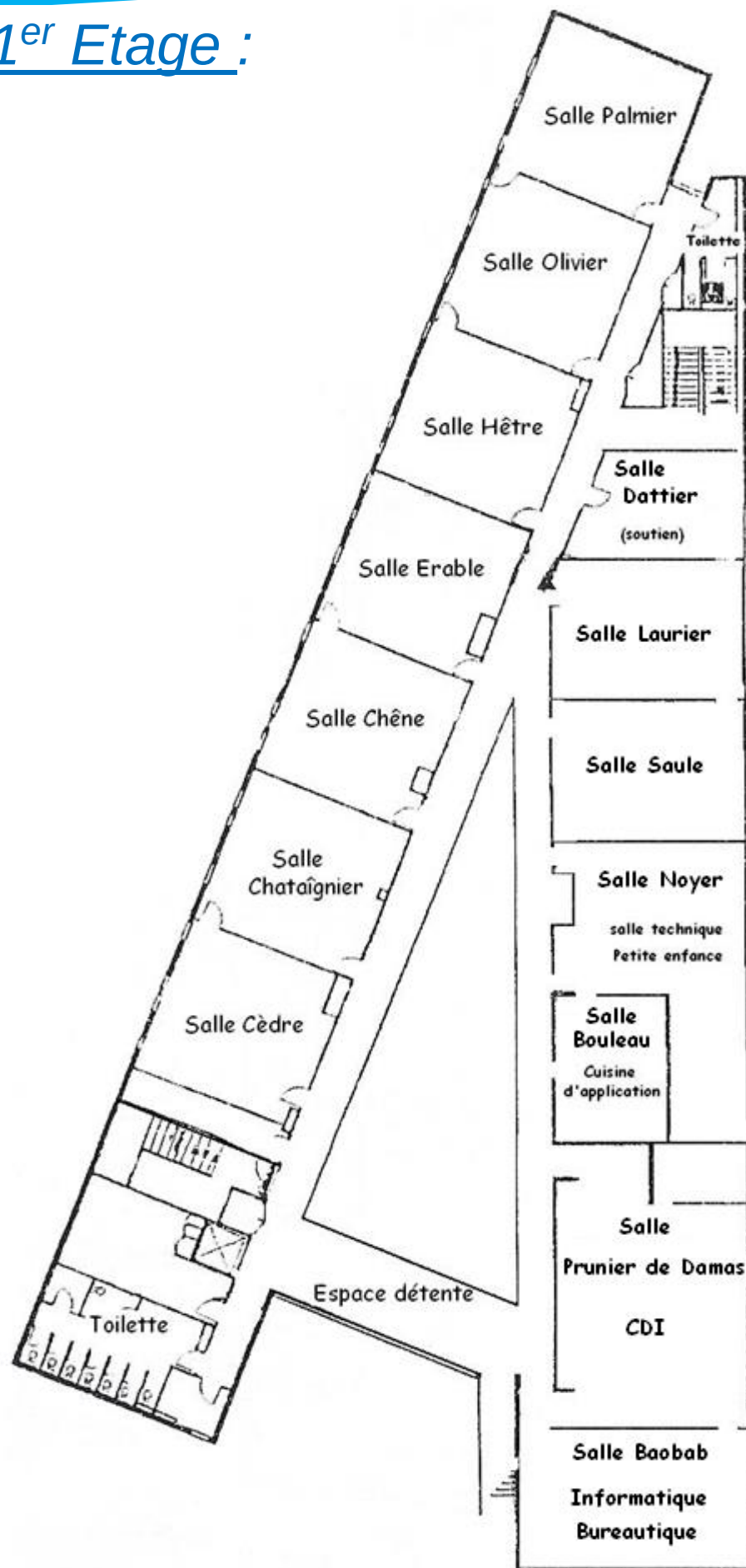
PLAN HYGIE FORMATIONS

Rez de Chaussée :

- Vie Scolaire
- Reconnaissances
- Officine d'application



1^{er} Etage :



TOUS A VOTRE ECOUTE...

**SOPHIE
CALÈS**

DIRECTRICE



**SANDRINE
CORBEFIN**

RESPONSABLE DE PRODUCTION

**SANDRINE
FAUTOUS**

**RESPONSABLE
SECRETARIAT
PEDAGOGIQUE ET
ADMINISTRATIF**

SYLVIE
PUECH**RESPONSABLE VIE SCOLAIRE**

**LUCETTE
GORNET**

CONSEILLERE EN FORMATION



CORALIE FROT

**ASSISTANTE
LOGISTIQUE
PEDAGOGIQUE**



**SANDRINE
DUBE**

SECRETAIRE POLYVALENTE



Les horaires

Votre emploi du temps vous a été communiqué en début d'année de formation, les horaires de cours sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h30	14h00 - 17h00
Mardi	8h30 - 12h30	14h00 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h30	14h00 - 18h00
Jeudi	8h30 - 12h30	14h00 - 18h00
vendredi	8h30 - 12h30	

La formation

Un coordinateur pédagogique pour chaque filière sera votre interlocuteur privilégié pour toutes questions liées à la formation, au contrat de travail, à votre statut etc...

L'assiduité

L'assiduité, en entreprise et à Hygie Formations est obligatoire pour le passage de l'examen. Toutes les absences sont prises en compte, même celles justifiées par un Arrêt de Travail.

En cas d'absence en cours, prévenir l'employeur et Hygie Formations. Sans nouvelles de votre part, le service Vie scolaire informera votre employeur et vos parents pour les mineurs. Votre employeur peut déduire vos heures d'absence de votre salaire.

JUSTIFICATIFS D'ABSENCES :

- **pour raison médicale** : fournir un Arrêt de Travail. Vous devez fournir l'original de ce document à votre employeur, sous 48 heures, et une copie au service Vie Scolaire.
- **autre motif** : après avoir prévenu votre employeur, lui demander de faire parvenir à Hygie Formations un fax, un mail ou un courrier précisant le motif de votre absence.

Les DROITS et les DEVOIRS du Salarié Alternant

L'apprenti bénéficie de droits, au même titre que les autres salariés de l'entreprise :

- Le droit au respect
- Le respect des **horaires légaux du travail** (35 heures par semaine sauf dispositions conventionnelles particulières) et des jours de repos
- Une **rémunération** déterminée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable. Cette rémunération est exonérée d'impôt sur le revenu
- 5 semaines de **congés payés** par an. Il a également droit à 5 jours ouvrables pour préparer l'examen dans le mois qui précède l'épreuve.
- Les **indemnités journalières** par la Sécurité Sociale en cas d'arrêt de travail (maladie...) ou d'accident du travail
- Des années d'apprentissage pour la **retraite**
- Des **allocations familiales** peuvent être perçues par les parents jusqu'aux 20 ans de l'apprenti si son salaire ne dépasse pas 55% du SMIC

L'apprenti s'engage à :

- **S'impliquer** activement dans sa formation, à se conformer aux horaires et à suivre avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA et en entreprise
- **Justifier de ses absences** (prévenir et justifier des retards éventuels). En cas de maladie, l'employeur doit être prévenu et recevoir un certificat médical dans les 48 heures
- Avoir un **comportement responsable et professionnel** au CFA et en entreprise, prendre soin des lieux, du matériel et des moyens mis à sa disposition
- Respecter les **règlements intérieurs** de l'entreprise et du CFA
- Participer aux **épreuves** liées à la formation : examen, tests, évaluations, contrôles en cours de formation y compris en entreprise
- Signaler au maître d'apprentissage (ou à l'employeur) et au CFA toute information, tout changement de situation personnelle ou difficulté qui pourraient avoir une incidence sur le déroulement de la formation
- Solliciter, autant que de besoin, l'**aide** de l'employeur et de l'équipe du CFA

REGLEMENT INTERIEUR

des alternants accueillis à

HYGIE FORMATIONS

I] Dispositions Générales

Le règlement intérieur de l'établissement est adopté au Conseil de Perfectionnement.

Il définit les devoirs de chacun des partenaires : Hygie Formations, l'employeur et l'alternant.

Le règlement intérieur s'applique à tous les alternants présents dans l'enceinte de Hygie Formations.

II] Principes Fondamentaux

Ce règlement intérieur s'appuie sur les grands principes suivants :

- obligation pour chaque alternant de participer à toutes les activités de formation organisées par Hygie Formations pendant l'horaire légal de travail.
- obligation des acteurs de la formation (alternant – Hygie Formations – employeur) d'accomplir les tâches qui découlent de la mise en œuvre du principe de l'alternance.
- implication de l'alternant dans sa formation.
- laïcité, pluralisme, civisme, neutralité, tolérance et respect d'autrui.
- respect de l'environnement de travail proposé par Hygie Formations.
- volonté et organisation de Hygie Formations pour remplir sa mission

d'éducation, de formation et d'insertion de l'alternant.

III] Hygiène et Sécurité

Les dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité doivent, tant pour le bien commun que pour la protection de chacun être scrupuleusement respectées.

1. Chacun doit se présenter avec une tenue et une hygiène compatibles avec un établissement de formation.
2. Par mesure d'hygiène, il est demandé aux alternants de se changer avant et après le cours d'Education Physique et Sportive. Seul un certificat médical peut entraîner une dispense. L'alternant dispensé est tenu de se présenter au cours sauf avis contraire du responsable de formation.
3. Les déplacements vers les aires sportives, se font sous la responsabilité du formateur. Durant ces trajets, le code de la route doit-être respecté.
4. Il est interdit de manger dans les salles de cours et de détériorer le matériel et les équipements mis à disposition.
5. Conformément au décret N°2006-1386 du 15/11/2006 et à la circulaire N°2006-196 du 29/11/2006 publié au BO du 14/12/2006 du Ministère de l'Education Nationale. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ENCEINTE DE HYGIE FORMATIONS, ESPACES NON COUVERTS COMPRIS.

6. L'introduction, la vente, l'usage d'alcool et de stupéfiants sont interdits.

7. L'introduction de toute arme ou objet dangereux (couteaux, cutters...) est prohibée.

8. Des exercices d'alerte au feu et d'évacuation dans le cadre du plan Vigipirate sont organisés régulièrement. Chacun doit respecter les consignes de sécurité ainsi que la procédure d'évacuation affichées.

9. Il est interdit d'utiliser les issues de secours pour sortir du bâtiment sauf en cas d'évacuation.

10. Tout alternant blessé ou souffrant devra le signaler à son formateur ; ce dernier prendra les mesures nécessaires. En cas d'accident, y compris sur le trajet, Hygie Formations avertira l'employeur qui procèdera à la déclaration (*art.117 bis du code du travail*).

11. Nul ne peut introduire des personnes extérieures sans autorisation préalable du chef d'établissement. L'accès à Hygie Formations pour les alternants se fait par l'entrée principale située à l'avant du bâtiment.

12. Le Directeur de Hygie Formations peut avoir l'obligation de libérer d'urgence l'alternant. Pour toute libération supérieure à une journée, l'alternant majeur ou mineur autorisé rejoindra prioritairement son Maître d'Apprentissage/tuteur en entreprise qui sera prévenu par Hygie Formations. Une permanence sera organisée pour les mineurs non autorisés et majeurs trop éloignés.

IV] Règles de vie

1. L'assiduité et la ponctualité aux cours sont obligatoires.

Il est impératif de respecter les horaires des cours. Tout retard devra être justifié et peut donner lieu à communication à l'employeur, de même toute absence aux cours sera enregistrée, et fera l'objet de l'envoi d'une correspondance à l'employeur. Les parents des alternants mineurs seront également avertis.

Les absences pour maladie doivent être justifiées par un arrêt de travail ou un certificat médical de la même durée que l'absence visé par l'employeur.

Le manque d'assiduité pour raison injustifiée a des incidences financières pour l'alternant (diminution du salaire), pour l'employeur (suppression de la prime versée par la région) et sur la présentation de l'examen.

Le retour en cours après absence ou retard ne pourra se faire qu'après un passage au service vie scolaire.

2. Il est interdit aux alternants de quitter les séances de cours sans l'autorisation écrite soit de l'employeur, soit des parents pour les mineurs et/ou de la direction de Hygie Formations.

3. En début d'année, calendrier et emploi du temps sont adressés à chaque employeur. L'alternant est tenu de s'assurer du calendrier des périodes d'alternance employeur / Hygie Formations.

Les congés annuels des alternants ne peuvent pas être fixés pendant les périodes de formation planifiées à Hygie Formations.

4. Il est indispensable d'adopter un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

Par ailleurs, un comportement respectueux de l'environnement nécessite d'éviter toute dégradation (murs, tables, chaises...) et de veiller au maintien en bon état des salles et des installations : locaux rangés, portes fermées, tables propres, appareils et éclairages éteints. C'est un devoir constant.

5. La circulation dans les couloirs ne se fait que lors des pauses et des sorties, sauf cas particuliers.

Il est toléré que les alternants puissent sortir de l'enceinte du bâtiment lors des pauses uniquement dans la zone prévue à cet effet devant l'entrée. En cas de dépassement de la limite autorisée, Hygie Formations se décharge de toute responsabilité.

6. Durant la durée du cours, chaque formateur est responsable de sa classe jusqu'à la sortie de tout le groupe.

7. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les heures de cours (salles de classe, informatique, Centre Ressources). Cette interdiction est absolue et, si elle n'est pas respectée, pourra amener à l'application d'une sanction.

De plus, l'enregistrement de paroles, de films, de vidéos ou la prise de photographies à l'aide de son téléphone concernant des personnes de l'établissement, sans leur consentement, constitue une atteinte à la vie privée d'autrui et peut-être sanctionnée comme telle (ART.226.1 à 226.8 du Code Pénal).

8. Sont également interdits les actes de prosélytisme (distribution de tracts, pose d'affiches, port d'insignes à caractère religieux, tendancieux, diffamatoires ou contraires aux principes généraux du droit et de la république).

9. Durant les pauses déjeuner, les alternants se doivent de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Il est demandé aux alternants un engagement annuel de leur part selon les

modalités fixées à chaque rentrée scolaire et de fournir à Hygie Formations une attestation de responsabilité civile familiale ou individuelle.

10. Un livret d'alternance est remis à chaque alternant au début de la formation. C'est un instrument privilégié entre l'entreprise, le représentant légal et Hygie Formations. L'alternant doit toujours être en possession de son livret complété par son employeur et l'équipe pédagogique de Hygie Formations.

V] Sanctions

Elles ont, autant que possible, un caractère de réparation et tendent à empêcher que les mêmes situations ne se reproduisent.

Sont interdits et seront sanctionnés :

- les manquements aux obligations de sécurité et d'assiduité.
- les comportements qui ont pour but ou conséquence de perturber le déroulement de l'enseignement, de troubler la tranquillité de l'établissement, de son personnel ou de ses alternants.
- les comportements susceptibles de constituer des atteintes morales ou physiques sur les personnes.

Au niveau disciplinaire :

- Conditions générales :

Retards et absences injustifiés et trop nombreux : observations orales consignées sur le livret d'alternance, entretien entre le maître d'apprentissage, l'alternant et Hygie Formations.

- En cas de détérioration de biens appartenant à Hygie Formations :

Détérioration volontaire : copie illégale de logiciel de Hygie Formations, introduction

de virus dans le réseau, destruction de mobilier... peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de Hygie Formations.

Détérioration involontaire : mauvaise manipulation sur outil informatique, casse de matériel de laboratoire... peut entraîner des observations orales mentionnées sur le livret d'alternance.

- En cas de vol :

Il n'est pas instauré de graduation dans la gravité des vols, tout vol sera sanctionné. La sanction sera fonction de la valeur de l'objet volé. Il peut s'agir d'un objet appartenant à Hygie Formations, à son personnel ou à un alternant.

Vol mineur (valeur inférieur à 150€) : mention sur le livret d'alternance et/ou convocation au conseil de discipline et/ou exclusion temporaire.

Vol majeur (valeur supérieur à 150€) : information des autorités de police et procédure disciplinaire pour exclusion définitive.

- En cas de violence verbale :

Comportement agressif propre à désorganiser la bonne marche des enseignements ou l'organisation de Hygie Formations : présentation d'excuses orales ou écrites.

Injures, insultes, propos racistes, menaces avérés... entraînent la présentation obligatoire d'excuses orales ou écrites à la victime et/ou conseil de discipline.

- En cas de violence physique, de trafic de stupéfiants, de port d'arme ou d'objet dangereux :

Signalement aux autorités de police et conseil de discipline pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

1. Par ordre d'importance, les sanctions seront notifiées sous forme :

1.1. D'un avertissement simple par toute personne habilitée avec signalement au responsable de formation.

1.2. D'un avertissement écrit signé par le Directeur de Hygie Formations et adressé par lettre recommandée à l'intéressé (sa famille si mineur) et à l'employeur (2 au maximum par cycle de formation avant l'application de la sanction 1.3).

1.3. De l'exclusion temporaire de l'établissement.

1.4. D'une convocation, sur proposition du Directeur, devant le Conseil de Discipline de l'établissement pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

2. Lors du Conseil de Discipline, l'intéressé peut être accompagné d'une personne de son choix. Outre les membres du Conseil, sont également présentes la ou les personnes concernées par le problème à traiter.

3. L'affiche de la sanction relève de la décision du Conseil de Discipline.

4. L'employeur sera informé des manquements de son alternant, ainsi que le représentant légal pour un mineur.

VI] Représentation des Alternants

Il est procédé pendant les heures de formation, en début de la 2^{ème} semaine de cours, à l'élection simultanément d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours.

Tous les alternants sont électeurs et éligibles.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation.

Si le délégué titulaire ou le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les mêmes conditions.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des alternants à Hygie Formations.

Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces questions, aux conditions de santé et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Tout alternant, ainsi que sa famille (s'il est mineur), et son employeur reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Hygie Formations et s'engagent à en respecter en responsabilité toutes les clauses.

HANDICAP

Engagé dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes handicapées dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH), Hygie Formations accompagne tout au long de leur parcours de formation les publics en situation de handicap.

La personne ressource à votre écoute :



Stéphanie BARROIS
Référént Handicap

Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les acteurs du handicap : Mission locale, CAP Emploi, CRFH, AGEFIPH, partenaires spécialisés.

Ses missions :

- Accueillir les personnes en situation de handicap
- Ecouter et dialoguer pour favoriser la sécurisation du parcours grâce à un suivi individuel
- Identifier les besoins de compensation du handicap au centre de formation et en entreprise
- Aménager les formations en fonction de chaque situation de handicap : adapter les modalités pédagogiques, mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap (ACCEA, plateforme de prêt de matériel EPAtch), ...
- Favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle
- Travailler à l'amélioration de l'accessibilité des formations aux personnes handicapées

LES AIDES A VOTRE SERVICE...



Vous avez moins de 30 ans

ACTION LOGEMENT vous aide à vous loger

Des solutions pour chaque situation :

CHOIX DE LOCATION

Si vous cherchez un logement, **Action Logement** vous propose un large choix de locations partout en France

BESOIN D'UN GARANT POUR MON LOYER

**GARANTIE LOCA-PASS® /
GARANTIE VISALE**

Ces deux garanties sont gratuites et couvrent les loyers impayés en cas de difficultés passagères.

BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

AVANCE LOCA-PASS®

Prêt gratuit qui finance le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée des lieux

SUBVENTION POUR ALLEGER LE LOYER

AIDE MOBILI-JEUNE ®

Spécial alternants

Aide au logement qui permet de prendre en charge une partie du loyer

ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE PROFESSIONNELLE

**CIL-PASS MOBILITE ® /
AIDE MOBILI-PASS ®**

- 1- Recherche d'un logement + aide à l'installation et aux démarches administratives.
- 2- Aide pour financer les dépenses liées à la mobilité.

www.actionlogement.fr

CONTACT

ALIANCE Territoires

110, avenue de la Jallière -BP 236 - 33028 Bordeaux cedex
Tél : 05 56 43 75 00 - courriel : agence.bordeaux@alianceterritoires.fr

LA CARTE D'ETUDIANT DES METIERS



Une carte d'étudiant des Métiers est délivrée gratuitement à l'ensemble des alternants (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), par l'organisme chargé de la formation.

Cette carte vous donne accès à de nombreux avantages et réductions (transport, cinéma, musée, ...).

LES AIDES AUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprentis disposant d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé peuvent bénéficier du dispositif de suivi et d'accompagnement mis en place par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Haute Vienne.

<http://www.apajh87.fr/action-soutien.php>

05 55 37 62 86

Les personnes ayant effectué une demande de reconnaissance du handicap peuvent bénéficier des services et des aides financières de l'AGEFPH.

<https://www.agefiph.fr/>

LES AIDES POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat pour financer leur permis de conduire B. D'un montant de 500 euros, l'aide doit être demandée au CFA qui communique ensuite la démarche à suivre et le contenu du dossier.

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

La Région Nouvelle Aquitaine propose également une aide au financement du permis de conduire B. Vous devez répondre aux critères suivants : être âgé de 17 à 25 ans révolus, être issu d'une formation de niveau IV ou infra, répondre à certaines conditions de ressources et être engagé vers une insertion professionnelle.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

LE FONDS SOCIAL FORMATION

Le fonds social formation permet d'aider les apprenti(e)s qui connaissent des difficultés financières. L'aide, de 100 à 1000 euros pour les dépenses liées au logement et au transport, est attribuée selon la situation financière et sociale du demandeur. Le CFA vous accompagne pour réaliser la demande d'aide.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

05.49.38.49.38

CHEQUE LIVRE

Pour développer le goût de la lecture et soutenir la filière du livre en Nouvelle-Aquitaine, la Région offre aux apprentis un e-coupon de 20 euros à utiliser pour l'achat de livres, bandes dessinées, ... dans toutes les librairies référencées sur jeunes.nouvelles-aquitaine.fr. Demandez votre chèque livre sur :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/cheque-livre>

L'AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL DES APPRENTI(E)S DE 1^{ERE} ANNEE

Les apprenti(e)s inscrits sur des formations de niveau 3 (CAP) et de niveau 4 (BAC PRO, BP) peuvent bénéficier la première année d'un équipement pris en charge par l'OPCO et fourni par le CFA.

OPERATION « UN, DEUX, TOIT »

La Région Nouvelle Aquitaine propose un réseau d'hébergement en chambre chez le particulier pour les jeunes en formation et en mobilité.

SOLIHA vous met en relation avec le propriétaire d'une chambre disponible chez lui et vous accompagne le temps de la location.

Cette offre est destinée aux apprenti(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du paramédical et social, étudiant(e)s ou lycéen(ne)s et aux jeunes travailleurs.

www.operationundeux toit.fr

Contacts : SOLIHA au 05 35 00 16 41
Ou contact@operationundeux toit.fr

CILSO



Les **résidences MOOV'ACCESS®** proposent des logements temporaires meublés et équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans qui travaillent, sont en formation professionnelle ou en apprentissage.

www.actionlogement.fr



L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE DE LA CAF

L'apprenti(e) âgé de moins de 18 ans a droit à l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF, si sa rémunération mensuelle ne dépasse pas 78% du smic net et selon les ressources de la famille. Voir les conditions sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour la restauration

Nous mettons à votre disposition un partenariat avec une structure de restauration de proximité pour vous proposer une solution de restauration de qualité et à moindre coût.

L'espace Rabelais

En raison de la crise sanitaire, Hygie Formations vous propose une solution de restauration temporaire conforme aux règles en vigueur, le restaurant de l'espace Rabelais à Lormont.

Espace Rabelais
Rue François Rabelais
33310 LORMONT

Lycée Professionnel Jacques Brel



Lycée Professionnel Jacques Brel
1, rue Jean Lurçat
33310 LORMONT

Pour l'hébergement

Nous mettons à votre disposition un partenariat avec une structure d'hébergement de proximité pour vous proposer **une solution d'hébergement pour vos semaines de formation avec des studios équipés à tarifs négociés.**

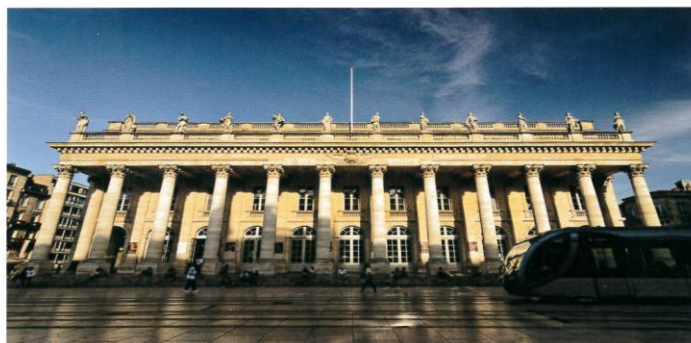


19 Rue Louis Beydts - 33310 Lormont
GPS (44.882298 - 0.5238640000000032)
05 56 81 72 23
contact@studyhotel.fr
www.studyhotel.fr



study HÔTEL

Résidence Hôtelière moderne de 102 studios



Retrouvez-nous sur :



www.studyhotel.fr - 05 56 81 72 23 - contact@studyhotel.fr

Study Hôtel

Idéalement situé sur Lormont, le Study Hôtel vous propose des solutions d'hébergements à prix modérés. Profitez d'une ambiance calme et de nos nombreux services lors de vos séjours dans notre belle région bordelaise.



Ambiance calme
et
Terrasse paysagère

Nos studios simples, twins, et doubles incluent :

- Superficie de 20 m²
- Clim
- Wifi
- Télévision
- Douche et WC
- Kitchenette toute équipée :
frigidère, vaisselle,
four micro-ondes,
plaques de cuisson,
cafetière...

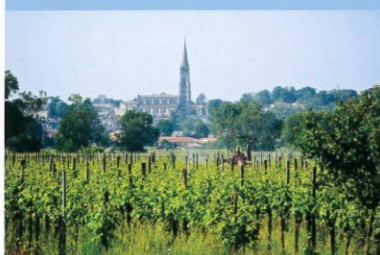


Nos prestations hôtelières :

Accueil 24h/24 et 7j/7
Bagagerie
Nettoyage hebdomadaire
Laverie
Salle commune
Petit-déjeuner
Snack et plateaux-repas



Une immersion en plein coeur du terroir bordelais



Habitat Jeunes des Hauts de

Habitat Jeunes des Hauts de Garonne
Avenue de la Libération
33310 LORMONT
☎ 05 56 38 22 00
accueil.hjhdg@unhaj.org



LES TRANSPORTS



Transport Bordeaux Métropole

*Utile pour tous vos déplacements,
téléchargez le plan du réseau TBM*

www.infotbm.com



Sources:
www.cci-paris-idf.fr
www.caf.fr
www.travail-emploi.gouv.fr
www.nouvelle-aquitaine.fr

Illustrations page 4, 11 et 19 :
36536323©Goldencow | Dreamstime.com
emoticonos©Fabuelarosalia | Pinterest.com
36761197©Juliatim | 123rf.fr